

PREAVIS MUNICIPAL 01/2026

concernant une demande de crédit
d'investissement de CHF 378'000 TTC pour
la mise aux normes de l'éclairage public

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Dans le cadre de l'optimisation énergétique, de la réduction de la pollution lumineuse et du renouvellement progressif des équipements communaux, la Municipalité poursuit la mise à niveau du parc d'éclairage public sur le territoire communal.

Le parc d'éclairage public est actuellement composé de luminaires de technologies diverses, dont une part significative fonctionne encore avec des lampes à vapeur de sodium et de mercure. Ces sources lumineuses, installées pour certaines depuis plusieurs décennies, sont aujourd'hui considérées comme obsolètes au regard des exigences actuelles en matière de consommation énergétique, de durabilité, de maintenance et d'impact environnemental. En effet, la loi sur la protection de l'environnement (LPE) et la Loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN) mettent en évidence que les nuisances liées à la lumière artificielle doivent être limitées. Ces technologies obsolètes engendrent en outre des consommations élevées et des coûts d'exploitation importants.

Les contrôles électriques et mécaniques de l'éclairage communal, requis selon l'Ordonnance sur les installations à courant fort (OICF) et réalisés en 2024 et 2025, ont montré de nombreuses défaillances au niveau des installations. Le nombre de pannes est en augmentation : 31 pannes en 2023, 54 en 2024 et 90 pannes en 2025. Notre système d'éclairage public nécessite donc un renouvellement et une mise aux normes.

Cette mise aux normes s'inscrit par ailleurs dans le cadre des actions du PECC et permettra à la Commune de participer notamment à l'évènement de « La nuit est belle ».

Dans le cadre de ce préavis, il est également prévu de renforcer l'éclairage public de manière ponctuelle sur certaines zones du village afin de renforcer la sécurité piétonne.

A noter que notre Commune inclut un nombre important de chemins privés, dont certains sont dotés d'éclairage public (43 luminaires au total). Pour l'instant les lampadaires des chemins privés sont maintenus en état, mais la mise aux normes de ces lampadaires n'est pas prise en compte dans ce préavis qui se focalise exclusivement sur les routes du domaine public.

2. Description des travaux prévus

A l'heure actuelle, la Commune comptabilise 213 lampadaires sur le domaine public, dont 47 en LED, 3 de type CDO¹, 31 de type CPO¹, 39 de type vapeur de mercure et 93 de type vapeur au sodium. Le but du projet vise à passer les 166 lampadaires obsolètes à la technologie LED et de les doter d'un système de télégestion afin de pouvoir programmer un abaissement de l'intensité lumineuse durant la nuit.

La technologie LED intégrée aux luminaires, en plus de fournir une meilleure qualité d'éclairage et donc un gain en termes de sécurité routière et piétonne, permet également de réaliser des économies financières intéressantes. En effet, le rendement de ce type d'éclairage est bien plus important que celui des luminaires actuellement présents, tout en consommant moins d'électricité.

De manière générale, les mâts existants seront conservés. Toutefois, les contrôles mécaniques ont identifié plusieurs mâts en mauvais état qui devront être remplacés. Le changement des mâts et des « têtes » se fera dans la continuité du matériel existant sur la Commune, à savoir des têtes de types suivants :

-  Monmartre suspendus ou portés : ce modèle prévaut actuellement sur la majorité du territoire communal, notamment le long des routes cantonales de Genève et de Coppet mais également sur la route de l'Eglise et les petits chemins communaux ;
-  Flexia : il s'agit du modèle installé sur la Vy-des-Mores, le chemin de la Fin et la route de Founex. A noter qu'il n'est pas envisageable de fixer une tête Flexia sur un mât adapté pour des Monmartres. Il est ainsi proposé d'installer des Flexia dans la continuité de ceux qui ont déjà été posés et uniquement lorsque le mât nécessite d'être changé. C'est notamment le cas sur la route de Founex en direction des Rojalets ;
-  Teceo : ce modèle n'est pas installé actuellement. Il s'agit d'un type de tête adapté à de l'éclairage routier et sera utilisé pour remplacer le modèle actuel sur la route de Divonne en direction de l'autoroute.

L'harmonisation et la réduction du nombre de modèles de candélabres du réseau permettra de simplifier l'entretien.

Un connecteur sera prévu pour assurer la liaison des luminaires LED, qui pourront ainsi être gérés de manière autonome à l'aide d'un système de télégestion. Ceci permettra de contrôler les luminaires à distance et de choisir directement les intensités lumineuses à appliquer en temps réel.

Tous les luminaires seront en outre dotés d'un module de faisceaux lumineux dirigés vers le bas afin de limiter la pollution lumineuse.

La rénovation de l'éclairage nécessite quelques travaux de génie civil, principalement pour :

-  Des travaux de démolition et la création de socles pour le remplacement de plusieurs mâts ;
-  La creuse de fouilles et la remise en état sur des portions de routes ou chemins en fonction du raccordement existant.

¹ Lampes à décharge céramique (anciennes lampes)

En résumé, les aménagements projetés sont :

-  Le remplacement de douze mâts sur des nouveaux socles ;
-  Le remplacement de toutes les lampes présentes sur le domaine public par des luminaires LED, soit un total de 166 luminaires,
-  La mise en place d'un connecteur sur chaque luminaire afin de permettre la télégestion.

3. Coût des travaux

Le coût des travaux a été établi sur la base d'une mise en soumission des travaux de type « gré à gré comparatif » pour les travaux de génie civil et de type « sur invitation » pour la fourniture et pose de l'éclairage, conformément à la Loi sur les marchés publics (LMP).

Le montant total des travaux s'articule de la manière suivante :

Description	Montants CHF
Fourniture et pose de l'éclairage public	230'000
Travaux de génie civil	60'000
Honoraires d'ingénieur pour plans exécution, l'organisation et le suivi des travaux (phase d'exécution) et contrôles OICF	30'000
Divers et imprévus (environ 10%)	30'000
Total des travaux HT	350'000
TVA 8.1 %	28'350
Total arrondi des travaux TTC	378'000

4. Financement

Cet investissement sera financé par la trésorerie courante et, si nécessaire, par un emprunt dans la limite du plafond d'endettement.

5. Amortissement

L'amortissement sera effectué sur vingt ans selon les dispositions prévues par MCH2.

6. Conclusion

Le présent préavis vise la mise aux normes de l'éclairage public communal, rendue nécessaire par l'obsolescence des installations actuelles, l'augmentation des pannes et les exigences en matière d'efficacité énergétique et de réduction de la pollution lumineuse.

Le remplacement des luminaires existants par des équipements LED, associé à la mise en place d'un système de télégestion, permettra d'améliorer la fiabilité du réseau et de réduire les coûts d'exploitation tout en renforçant la sécurité piétonne.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter le présent préavis.

7. Décision

La Municipalité de Commugny, qui a validé ce préavis en séance du 10 février 2026, prie le Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu	le préavis municipal 01/2026,
Attendu	que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
Entendu	les rapports des Commissions des Routes et des Finances,
Décide	d'accepter le préavis 01/2026,
	d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 378'000 TTC pour la mise aux normes de l'éclairage public.

Commugny, le 10 février 2026

La Municipale responsable : Caroline Schaerer

Au nom de la Municipalité

le Syndic

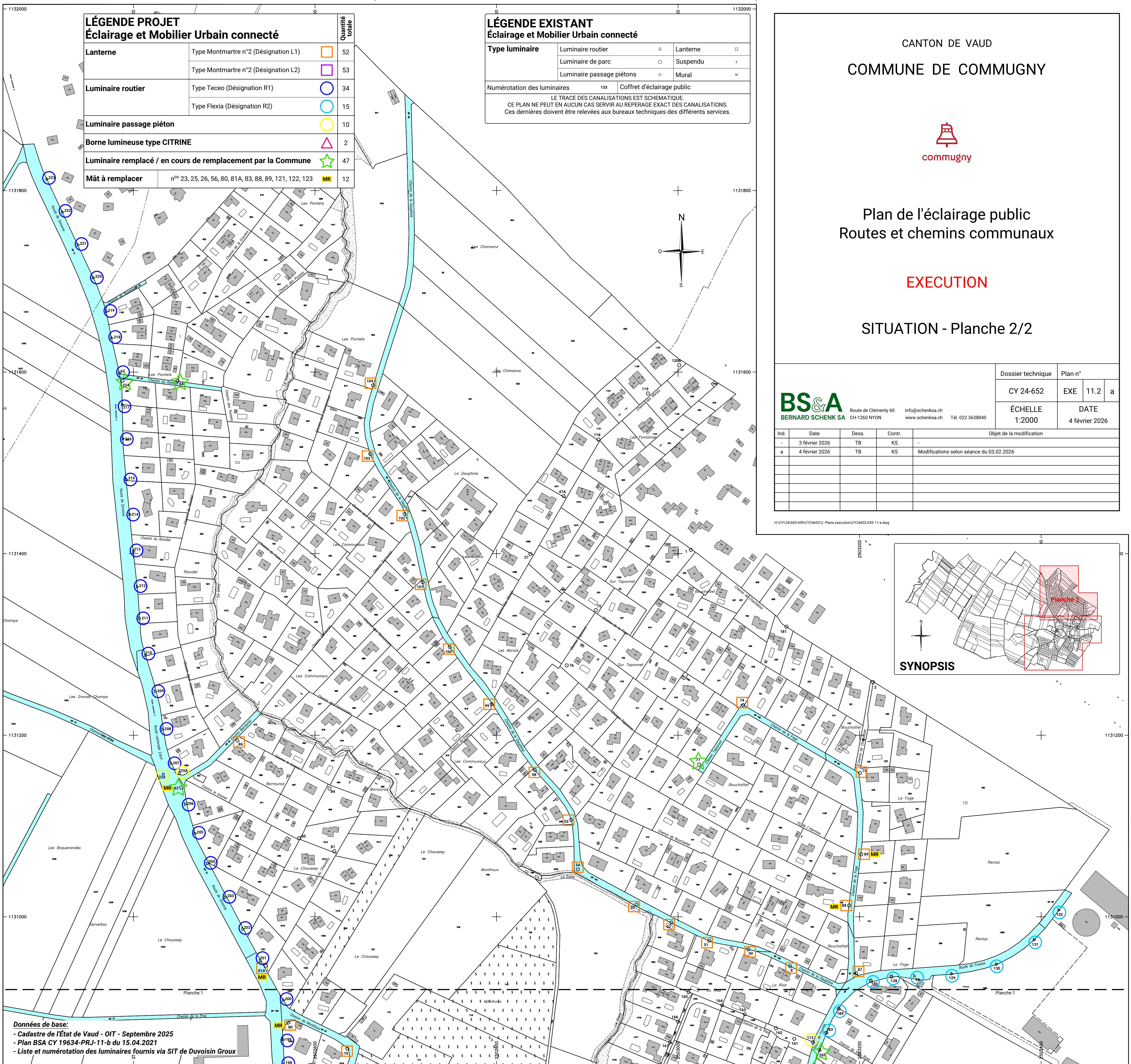
le Secrétaire

X. Wohlschlag

M. Palma

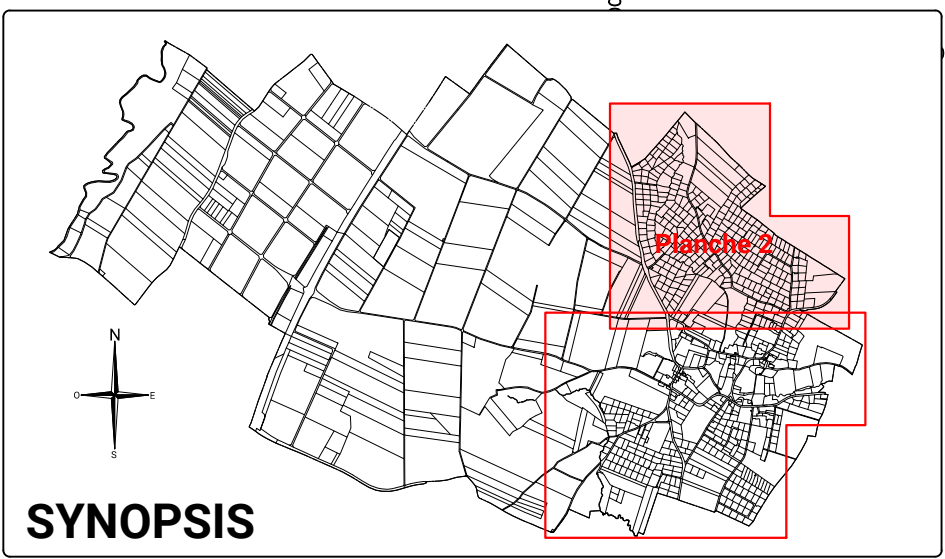
Annexes : - Plans des mises aux normes prévues

<



 Route de Clémenty 60 CH-1260 NYON info@schenk.ch www.schenk.ch Tél. 022 3638840	Dossier technique		Plan n°		
	CY 24-652		EXE	11.2	a
	ÉCHELLE 1:2000		DATE 4 février 2026		

H:\CY\24\600-699\CY24652\2. Plans execution\CY24652-EXE-11-a.dwg



Rapport sur le préavis municipal n°01/2026 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 378'000 TTC pour la mise aux normes de l'éclairage public

Commugny, le 19 février 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des routes a été convoquée par la Municipale, Madame Caroline Schaerer, le 3 février, conjointement avec la Commission des finances. Étaient également présentes la Municipale, Madame Floriane Decurnex Gonzales, ainsi que l'entreprise BS & A, Bernard Schenk S.A., afin de présenter le préavis municipal concernant la mise aux normes de l'éclairage public.

Aperçu de la situation

Dans le cadre de ses travaux, la Commission a pris connaissance des motifs ayant conduit la Municipalité à soumettre le présent préavis, notamment l'obsolescence d'une partie significative des installations existantes, l'augmentation du nombre de pannes constatées ces dernières années (90 pannes en 2025), ainsi que les exigences légales et réglementaires en matière d'efficacité énergétique, de sécurité et de limitation des nuisances lumineuses.

Projet

La Commission constate que le projet prévoit le remplacement des luminaires existants par des équipements de technologie LED, ainsi que la mise en place d'un système de télégestion permettant une gestion optimisée des intensités lumineuses. Ces mesures sont de nature à améliorer la fiabilité du réseau d'éclairage public, à réduire la consommation énergétique et les coûts d'exploitation, tout en renforçant la sécurité des usagers du domaine public, en particulier des piétons.

Évaluation des travaux

La Commission relève également que les travaux envisagés concernent exclusivement les installations situées sur le domaine public communal et qu'ils s'inscrivent dans les objectifs poursuivis par la Commune en matière de politique énergétique et environnementale, notamment dans le cadre du Plan énergie et climat communal (PECC).

De manière générale, les mâts existants seront conservés. Les travaux portent principalement sur le remplacement et l'harmonisation des têtes de luminaires de différents types, ce qui permettra une simplification et une optimisation de l'entretien.

Conclusion

Sur la base des éléments qui précèdent, la Commission des routes, à l'unanimité de ses membres, vous recommande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'acceptation du préavis municipal n° 01/2026 pour la mise aux normes de l'éclairage public.

Les membres de la Commission des routes

Alonso Ilona _____

Gilliéron Guillaume _____

Kuhn Philippe _____

Knoepfli Hans-Jürg _____

Mast Gaëtane _____

Rapport sur le préavis municipal n° 01/2026 concernant une demande de crédit de CHF 378'000 pour la mise aux normes de l'éclairage public

Commugny, le 22 février 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, représentée par Mme Marianne Naegli, M. Philippe Alonso, M. Serge Vazquez et M. Julien Meylan, a rencontré Madame Caroline Schaerer, Madame Florianne Decurnex ainsi que M. Christian Borer, responsable du service technique de la commune le 3 février 2026 pour la présentation du préavis municipal 01/2026 concernant une demande de crédit de CHF 378'000 pour la mise aux normes de l'éclairage public.

Nous les remercions pour la documentation fournie ainsi que les explications données.

La Commission s'est ensuite réunie afin d'examiner les documents reçus et a pris position comme suit :

1. Objet et nécessité du projet

Les travaux proposés apparaissent nécessaires et constituent en réalité un rattrapage de travaux qui n'ont pas été réalisés par le passé sur le réseau d'éclairage public communal.

La modernisation prévue permettra :

- d'améliorer la sécurité et le confort des usagers ;
- de remplacer des installations devenues obsolètes et sujettes à des pannes croissantes ;
- d'inscrire la commune dans une démarche plus économique et écologique, même si les gains précis ne sont pas entièrement quantifiables à ce stade.

2. Analyse financière et procédure

Le coût total du projet s'élève à **CHF 378'000 TTC**.

Selon les informations reçues de la Municipalité :

- des appels d'offres ont été réalisés afin de mettre en concurrence les entreprises chargées d'exécuter les travaux ;
- ces procédures ont été conduites conformément aux standards applicables en matière de marchés publics.

La Commission relève également que :

- le financement des travaux sera assuré par la trésorerie courante de la commune ou, si nécessaire, par le recours à l'emprunt dans le respect du plafond d'endettement ;
- le projet vise aussi à réduire les coûts d'exploitation à moyen terme grâce à la technologie LED et à la rationalisation du réseau.

3. Télégestion et coûts d'exploitation

La mise en place d'un système de télégestion constitue un élément positif du projet.

La Commission note que :

- son coût récurrent est annoncé comme négligeable ;
- il permettra une gestion plus fine de l'éclairage public, notamment par l'adaptation de la luminosité aux besoins réels ;
- il facilitera la détection plus rapide et plus précise des pannes ou défaillances, contribuant ainsi à une meilleure maîtrise des coûts de maintenance.

4. Amortissement

La durée d'amortissement prévue est de **20 ans**, conformément aux normes MCH2.

Sur la base du montant d'investissement de CHF 378'000, la charge d'amortissement annuelle s'élève à : **CHF 18'900 par an**.

Cette durée est jugée cohérente au regard de la durée de vie attendue des équipements d'éclairage public.

5. Appréciation générale de la Commission

La Commission des finances considère que :

- l'investissement est justifié et correspond à un besoin réel de remise à niveau des infrastructures communales ;
- il améliorera la sécurité et le confort des usagers ;
- il s'inscrit dans une logique de gestion responsable du patrimoine communal ;
- il contribuera à une exploitation plus économique et plus respectueuse de l'environnement.

En conséquence, et au vu des éléments qui précèdent, la Commission des finances, à **l'unanimité de ses membres**, recommande à Monsieur le Président ainsi qu'à Mesdames et Messieurs les Conseillers **d'accepter le préavis n° 1/2026**

Pour la Commission des finances :

Marianne Naegeli Philippe Alonso

Serge Vazquez Cyrill Schuler

Julien Meylan